



Mort de Nahel à Nanterre :

Le refus d'obtempérer ne donne pas le droit de tuer !

La FSU partage la vive émotion suscitée par la mort de Nahel M., un jeune homme de 17 ans, lors d'un contrôle de police effectué à Nanterre. Elle s'associe au deuil de la famille, qui a organisé une marche blanche en hommage au jeune homme décédé, et comprend la colère que cet événement a suscité.

Les informations dont on peut aujourd'hui disposer permettent de considérer que le policier n'était pas dans une situation qui l'aurait autorisé à tirer conformément au cadre réglementaire.

Quelles que soient les circonstances, l'usage de l'arme de service, même sans intention de faire feu, ne doit être réservé qu'aux situations où il existe un risque grave, imminent contre l'intégrité physique de l'agent ou de tiers, et s'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer leur protection.

La multiplication des infractions routières susceptibles de mettre en danger la vie d'autrui, des refus d'obtempérer, ne peut en aucun cas légitimer de tels actes.

Ces actes révèlent, entre autres, le manque de formation des agents des forces de l'ordre et la dégradation que les politiques de sécurité publique menées par ce gouvernement ont provoqué au lien de confiance qui doit exister entre les forces de l'ordre et la population qu'elles doivent protéger. L'augmentation du nombre de tirs de policiers depuis la loi de 2017 dite de sécurité publique est un fait établi qui devrait à lui seul convaincre de la nécessité d'une réorientation complète de la politique suivie en matière de sécurité, à commencer par le rétablissement d'une police de proximité. A l'inverse, tout, dans la politique suivie, concourt aujourd'hui à distendre toujours plus le lien entre la jeunesse, particulièrement celle des quartiers populaires, et la police.

La tragédie dont Nahel M. est victime vient en outre nous rappeler le coût humain d'une logique de surenchère sécuritaire - en particulier la revendication dangereuse de « présomption de légitime défense » pour les policiers - relayée par des campagnes politiques et médiatiques issues de la droite et de l'extrême droite, face auxquelles le gouvernement actuel se montre bien trop conciliant depuis plusieurs années.

Le policier à l'origine du tir mortel sur le jeune homme a été placé en garde à vue pour « homicide volontaire ». Les avocats de la victime ont également déposé plainte contre son collègue pour « complicité d'homicide volontaire ».

La FSU souhaite que la vérité soit établie. Pour ce faire, elle demande que l'enquête confiée à l'IGPN puisse être menée dans des conditions qui garantissent une procédure sereine et équitable, allant jusqu'au dépaysement de l'affaire si nécessaire. Tout doit être mis en œuvre pour que justice soit rendue et que, le cas échéant, l'auteur de cet acte soit condamné.

SUIVEZ-NOUS !

